

Solidaires ÉCOLOGIE

Pour une transition écologique
par les travailleur-euses



SOMMAIRE

PAGE 2-3

DÉCRYPTAGE

1/ Un plan climat inféodé aux marchés financiers

PAGE 4-6

CLIMAT SOCIAL

1/ Parafoudre radioactif
2/ Le bio dans les cantines, gadget ou politique sociale et environnementale d'avenir ?

PAGE 7-9

DÉBAT

Linky

PAGE 10

REGLEMENTATION

Perturbateurs endocriniens
Glyphosate

PAGE 11-12

BRÈVES/CULTURE

Les premiers chantiers lancés après la mise en place de la présidence Macron s'inscrivent clairement dans la continuité des politiques de cadeau au patronat avec son lot de régressions sociales et d'accentuation des inégalités. Sous couvert de la transformation, en lieu et place de la réforme qui ne semble plus être le mot à la mode, Macron veut « libérer le travail » non pas pour résorber le chômage mais pour affranchir le travail des contraintes sociales qui entravent les profits des entreprises et des actionnaires. C'est la même politique menée depuis des décennies. Elle n'a pas pour objectif de résoudre la précarité, les inégalités et le chômage mais au contraire de passer un palier supplémentaire dans l'accaparement des profits par le capitalisme financier.

Au-delà de la violence sociale qu'elle engendre, cette orientation va à l'encontre des annonces du plan climat présenté par Nicolas Hulot ministre « caution » de l'écologie et qui, de fait, manque pour le moins de crédibilité. Rien ne changera tant que la volonté politique pour s'attaquer à la racine du mal ne sera pas là. Il est nécessaire de marteler que le système productiviste et financier est incompatible avec les limites de la planète. Et ce n'est pas en verdissant l'économie de marché qu'on répondra à l'urgence climatique. La multiplication des catastrophes climatiques n'entame pas l'aveuglement des 1% privilégiés. Celles-ci montrent pourtant que nous sommes bien à la croisée des chemins. A l'inverse de la transformation « jupitérienne », nous devons opter pour une bifurcation radicale : soit le « jusqu'au-boutisme » du système capitaliste qui va accélérer les bouleversements planétaires et remettre en question l'existence du vivant et donc de l'humanité ; soit la mise en route concrète de la phase de transition vers la société que nous souhaitons, solidaire, féministe et qui préserve une planète vivable.

En cette rentrée, les échéances sociales et écologiques ne vont pas manquer pour se mobiliser et agir pour une rupture radicale : loi travail XXL, assurance chômage, retraite, loi de finance, la fête des possibles le 23 septembre, le sommet pour les droits humains, CoP 23, sommet climat...

Un plan climat inféodé aux marchés financiers !

Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, a présenté début juillet, le plan Climat qui devrait se structurer tout au long de quinquennat. Décliné en 6 grands thèmes et 23 axes (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-climat>), ce plan vise pour la France à « accélérer l'application opérationnelle de l'accord de Paris et dépasser ses objectifs initiaux ».

Si l'ambition est là, les nombreux chantiers annoncés seront tributaires des orientations budgétaires du gouvernement. De plus les exigences sociales induites par ce plan vont se heurter à la volonté du gouvernement de casser le code du travail au nom de la compétitivité et de la croissance.

La situation écologique alarmante de la planète exige des solutions plus que des intentions.

Tempête Xynthia en 2010, cyclone Sandy en 2012, inondations en Angleterre de l'hiver 2013-2014, record de précipitations à Paris le 9 juillet 2017, cyclones Harvey, Irma et José, les événements météorologiques exceptionnels se multiplient, gagnent en intensité et des études confirment aujourd'hui le lien direct avec les changements climatiques. Il ne s'agit donc pas de savoir quand entamer la transition sociale et écologique mais à quel rythme et avec quels moyens. Dans ce cadre, l'énumération des chantiers prioritaires, annoncés dans le plan climat, ne répond pas à l'exigence d'engager des mesures concrètes mais relève plus d'une communication de bonnes intentions et renvoie à un calendrier plus ou moins flou à partir de 2018 et dépendant des décisions budgétaires.

Focus sur les principaux chantiers

La rénovation thermique, une priorité nationale ...

La facture d'énergie est le deuxième poste de dépenses courantes d'un ménage et 1

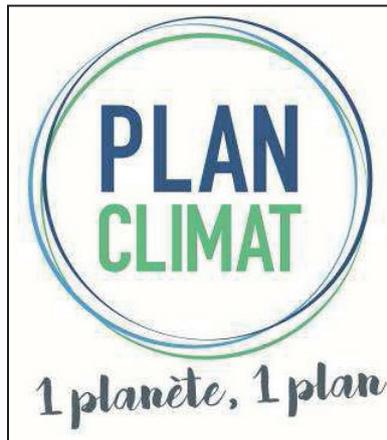
foyer sur 5 est en situation de précarité énergétique. Il y a aujourd'hui près de 7 millions de « passoires thermiques » que le gouvernement prévoit de faire disparaître en 10 ans !

La rénovation thermique des bâtiments devient une priorité nationale. Le Gouvernement devrait publier en septembre une feuille de route pour le quinquennat, pour en intégrer les orientations dans la loi de finances pour 2018. Avant même les arbitrages budgétaires, le ministre de l'écologie a déjà annoncé les contributions du « grand plan du quinquennat de 50 Mds € d'investissement ». 4 milliards € seront consacrés à la rénovation des passoires énergétiques et 4 milliards pour la rénovation des bâtiment

publics en lien avec les collectivités locales (cités administratives, écoles, hôpitaux, universités) qui seront à n'en pas douter sollicitées malgré la baisse de leurs recettes.

Dans cette perspective, la formation des professionnels du bâtiment devrait être une priorité. La loi d'août 2015 de transition énergétique avait prévu la mise en place « d'un plan de programmation pour l'emploi et les compétences ». Celui-ci n'a jamais vu le jour et le plan climat ne le prévoit pas. De même, la révision de la réglementation thermique qui date de 2012 n'est toujours pas achevée. Ces deux éléments sont pourtant essentiels pour accompagner les professionnels en termes de formations et de qualifications.

La loi de 2015 prévoyait également un rapport que l'on attend toujours, en vue de la révision des mécanismes de financement à disposition des ménages en particulier des ménages en situation de précarité énergétique. Le plan climat fait le constat du manque d'efficacité des moyens publics pour inciter à la rénovation thermique. Ils sont pourtant nombreux : crédit d'impôt transition énergétique, TVA à taux réduit, éco-PTZ, certificats d'économies d'énergie,



DÉCRYPTAGE

tiers financement, soutiens de l'Ademe et de l'Anah. Pour les améliorer, leurs évolutions devraient faire partie des annonces en septembre de la « feuille de route pour le quinquennat ».

Au regard des travaux non engagés à la suite de la publication, en 2015, de la loi de Transition Énergétique, nous pouvons être sceptiques sur la réelle volonté de ce gouvernement, d'autant que les investissements annoncés (8 Mds €) sont loin d'être suffisants.

La mobilité propre, accessible à tous ?

En partant du constat que l'automobile est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, le plan climat annonce deux projets ambitieux :

Au niveau européen, la fin de la vente de véhicules thermiques en 2040. Le gouvernement prévoit même de porter cette initiative au niveau international.

Au niveau national, la convergence de la fiscalité essence-diesel d'ici 2022 qui va impacter en priorité les ménages plus modestes. Pour atténuer l'effet d'une telle mesure, le gouvernement « étudiera les modalités de la mise en place d'une prime à la transition » pour remplacer les véhicules non éligibles à la vignette Crit'air, c'est-à-dire les plus anciens (Avant 1997, essence – avant 2001, diesel) par un véhicule neuf ou d'occasion moins polluant et plus économe en carburant. Autant dire pour le moment que la convergence fiscale impactera plus certainement les ménages et en particulier les plus précaires. La prime reste un vœu pieu.

Pas de ruptures !

Des signes forts montrent que tout ambitieux qu'il veut paraître, le plan climat ne s'inscrit pas dans une rupture avec les marchés financiers et la nécessité de profit pour quelques uns.

Il fait l'impasse sur une taxe européenne sur les transactions financières (TTF) qui pourrait participer au financement de la transition écologique. En cela, le plan climat répond à la volonté d'Emmanuel Macron de satisfaire les milieux bancaires et financiers.

Le plan climat ignore les conséquences des accords de libéralisation du commerce et de l'investissement (CETA, TAFTA, etc) qui bloquent toute possibilité de mener des politiques climatiques à la hauteur des enjeux.

Enfin, il élude la question du nucléaire pour la plus grande satisfaction du lobby de l'atome

Ce sont les exigences sociales qui manquent le plus dans ce plan climat.

Avec l'annonce de la fermeture des centrales électriques à charbon d'ici 2022, le plan climat prévoit d'examiner de possibles «projets de reconversion des sites et la mise en place de contrats de transition écologique pour un reclassement optimal des salarié-es». Outre l'aspect général de ces annonces, elles manquent de crédibilité face au rouleau compresseur que le gouvernement tente de mettre en place contre le droit du travail.

Une politique climatique ambitieuse impose de répondre à plusieurs préoccupations

Quels seront les effets de la transition écologique sur le niveau d'emploi ? Comment assurer les reconversions nécessaires ? Comment protéger les salarié-es, sécuriser leurs parcours et leurs revenus ? Que devons-nous produire et qui le décide ? Comment produire ? Comment financer et qui paye ?

Pour cela, des solutions existent qu'il convient de prendre en compte :

- la réduction hebdomadaire du temps de travail à 32h sans flexibilité ni perte de salaire et qui s'inscrit dans un processus de réduction plus important tourné vers la transformation sociale, féministe et écologique.
- l'instauration d'un nouveau statut du salarié qui repose sur la continuité du socle contractuel notamment pendant la période de formation des salarié-es touché-es par l'évolution ou la disparition de leur secteur d'activité du fait de la transition écologique■

Parafoudres radioactifs

Absence de réglementation en France

De 1932 à 1986, plus de 30 000 paratonnerres radioactifs ont été fabriqués et installés dans tout le territoire sur les édifices les plus variés : clochers d'église, campaniles de gare ou de mairie, pylônes, supports de caténaire, lignes téléphoniques, hôpitaux, écoles, immeubles de bureau ou d'habitation, châteaux d'eau... Les éléments radioactifs (radium 226 ou américium 241) étaient censés augmenter la conductivité électrique autour de la pointe du paratonnerre. (Cf. Nicolas Brisson, expert à l'IRSN). L'efficacité du dispositif n'a jamais fait ses preuves. Dès lors, la fabrication, la commercialisation et l'installation de ces paratonnerres ont été interdites en 1987.

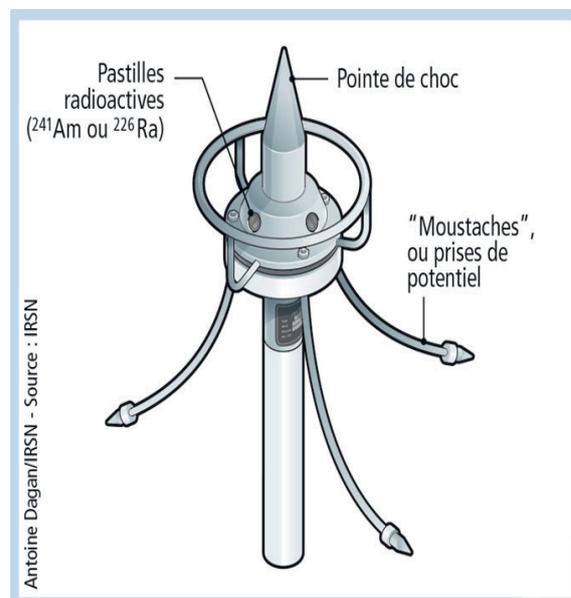
Selon l'Andra, (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), « les risques liés à l'exposition ou à la contamination sont négligeables tant que le paratonnerre reste en place, hors de portée et en bon état ». L'Andra y met néanmoins une restriction, pour tous « les professionnels qui travaillent à proximité sans être toujours informés des précautions à prendre ».

Par ailleurs, exposés aux intempéries, ces dispositifs se sont dégradés au fil du temps. Le confinement de la source radioactive peut alors perdre son pouvoir isolant. Des éléments radioactifs peuvent s'échapper sur le paratonnerre, voire se disperser aux alentours. Ainsi, N. Bresson cite la présence d'anciennes têtes démontées dans des déchetteries, des lieux de travail, des jardins et même parfois chez des particuliers qui en font

des objets décoratifs ou les vendent sur internet.

Contrairement à d'autres pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse ou l'Espagne, la France n'a aucun programme de récupération systématique des sources radioactives.

En l'absence de réglementation qui rendrait obligatoire la dépose de ces dispositifs, les détenteurs de paratonnerres (entreprises, service publics, particuliers) doivent faire appel à une entreprise autorisée par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN). Ces spécialistes assurent la dépose, le conditionnement, le transport et le stockage des appareils jusqu'à leur prise en charge par l'Andra, au Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (CIRES) de Morvilliers (Aude).



Parafoudres radioactifs Salarié-es et sous-traitant-es exposé-es aux éléments radioactives

Deux grandes entreprises font l'objet de démarches de la part des organisations syndicales via les CHSCT devant l'absence de prise en compte du problème côté direction. Il s'agit de la SNCF et Orange.

A la SNCF

La fédération Sud rail vient d'interpeller le directeur de l'ASN (Agence de sûreté Nucléaire) sur le traitement des paratonnerres radioactifs dans les emprises SNCF.

Le dispositif interne ne permet pas d'avoir l'assurance que les agents de la SNCF et les salariés sous-traitants puissent travailler en toute sécurité. Au contraire, récemment, lors de la dépose d'un paratonnerre radioactif, le personnel qui a opéré la dépose n'était ni spécialisé ni informé du risque encouru. Le paratonnerre n'avait pas de signalétique indiquant sa nature. Il a fallu l'intervention des CHSCT des personnels concernés pour que le périmètre de dépose soit balisé.

Une réglementation interne existe pourtant à la SNCF qui traite du démontage et du conditionnement des paratonnerres radioactifs. Elle prévoit en théorie de faire appel aux entreprises spécialisées agréées par l'ASN.

A Orange

C'est la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) qui alerte depuis 2010 sur l'exposition des salariés et sous-traitants aux radiations des parasurtenseurs radioactifs.

Ces matériels font l'objet, depuis plusieurs années, d'un vaste plan de récupération. Ils sont entreposés sur 34 sites Orange dans 27 départements en attendant leur évacuation vers une filière agréée. Ces parasurtenseurs ont été installés sur les lignes téléphoniques

chez l'abonné, à la jonction entre le réseau aérien et souterrain et au départ de la ligne au central téléphonique. La technologie a été abandonnée à la fin des années 1970 et selon un inventaire préliminaire réalisé en 2002, il en restait encore 700 000 à 1 million sur le territoire français.

Là encore, les consignes internes ne semblent pas permettre de garantir la protection des salarié-es et sous-traitant-es.

La CRIIRAD demande une expertise des risques radiologiques pour les agents et sous-traitants affectés aux opérations de dépose des parasurtenseurs.

Ces deux cas montrent, qu'en l'absence d'un cadre réglementaire législatif contraignant, les dispositifs de dépose des matériels radioactifs ne sont pas respectés, en particulier le recours systématique aux sociétés spécialisées et agréées par l'ASN



(Parasurtenseur radioactifs, lignes téléphoniques - CRIIRAD)

Le bio dans les cantines, gadget ou politique sociale et environnementale d'avenir ?

Le bio, tout le monde en parle... mais quel peut être l'impact du bio dans notre société ?

En 2016, 32 300 producteurs bio et 14 800 transformateurs, pour une surface agricole cultivée en bio de 1.5 millions d'hectares : ces chiffres sont en constante augmentation, les surfaces en conversion également en augmentation (300 000 hectares en 2015).

Dans le cadre d'une transition écologique et solidaire, c'est toute la filière agricole qui sera à revoir : notre agriculture va devoir fournir des services de qualité, en quantité suffisante, sans dommage pour notre cadre de vie, en respectant les agrosystèmes à transmettre aux générations futures. Il n'y a pas un seul modèle d'agriculture respectueuse, de nouvelles techniques agricoles (le zéro labour, les cultures complémentaires, l'agroforesterie, la permaculture, l'agriculture biodynamique...) peuvent permettre de se passer d'herbicides et d'intrants.

Dans le cadre de l'emploi, l'agriculture bio génère 60% d'emplois supplémentaires par rapport à l'agriculture conventionnelle, particulièrement dans la transformation à la ferme, la commercialisation en circuits courts. En 2015, c'est «en équivalent temps plein», 70 000 emplois directs dans les fermes, 30 000 emplois directs pour la transformation, 2 000 emplois dans le contrôle, la recherche, le développement, soit 100 000 emplois directs non délocalisables en France, soit près de 10% de l'emploi agricole en France pour moins de 5% des surfaces agricoles utiles.

Des expériences partout en France

A Lille, dans les crèches et dans les cantines scolaires avec 13% de bio (le Grenelle de l'environnement fixait 20%, mais la moyenne nationale est de 2%), à Paris dans le IIème arrondissement où le pain, les crudités, les légumes, les œufs et les jus de fruits sont bio, ...), la formation en agriculture biologique, l'amélioration de l'accès à l'emploi agricole pour les demandeurs d'emploi, autant d'initiatives régionales et locales qui permettent d'associer amélioration de la qualité de vie et diminution du chômage.

Le virage loupé de la transition

Pour favoriser cette évolution vers une agriculture biologique, une proposition de loi d'une députée écologiste, adoptée par l'assemblée nationale, a été censurée par le conseil constitutionnel à la suite de la saisine de parlementaires Les Républicains du Sénat et de l'Assemblée nationale : le texte initial obligeait à introduire 40% de produits locaux, labellisés, de

saisons ou en circuits courts dans la restauration collective publique, et d'inclure 20% de produits issus de l'agriculture biologique. La référence à l'agriculture biologique a été enlevée dans la proposition d'un sénateur (proche de la FNSEA) qui a été voté par le Sénat. Tout comme il a refusé d'interdire les insecticides tueurs d'abeilles : le Sénat semble plus sensible aux intérêts corporatistes et économiques qu'à ceux des citoyen-nes.

Au niveau des institutions, le virage de la transition a donc été loupé, malgré la pression des consommateurs et consommatrices qui souhaitent majoritairement l'introduction du bio dans les cantines et plus généralement une amélioration de la qualité des produits proposés.

C'est donc aux citoyen-nes de prendre en main leur avenir et agir pour exiger que cesse ces pollutions qui tuent la terre et les humains pour l'intérêt des seuls industriels.

Ce n'est pas la priorité du nouvel exécutif !

A l'ouverture des états généraux de l'alimentation le 20 juillet, l'alimentation « saine, durable et accessible à tous » n'était pas la priorité. L'été a mis en exergue une fois de plus, le fiasco du système alimentaire actuel avec le scandale des œufs contaminés au Fipronil. Au passage, nombreux-euses citoyen-nes ont découvert l'organisation à l'échelle industrielle de l'agro-alimentaire avec les casseries d'œufs, spécialisées dans la casse des œufs et la séparation du blanc et du jaune pour le compte de l'agro-industrie.

Dans le même temps, l'avenir de l'agriculture bio ne semble plus être d'actualité contrairement aux promesses de campagne du candidat Macron.

Le transfert de 4,2% des montants des crédits du pilier I (aide à l'hectare) de la PAC (Programmation Agricole Commune) vers le pilier II (aide à l'installation, au zone rural difficile, à l'agriculture Bio notamment) va limiter les aides à la conversion et au maintien des agriculteurs-trices bio. Et alors même que les agriculteurs-trices bio et en reconversion attendent toujours les aides de 2015 et 2016 à hauteur de 853 millions €.

Une volonté politique est indispensable à l'évolution de l'agriculture mais le poids de l'agriculture intensive et des politiques agricoles communes restent un frein à cette évolution.

Tout indique que cette volonté politique n'est pas celle du président Macron ■

Les compteurs «intelligents» (électricité, gaz, eau) suscitent débats, controverses quant à leur fabrication, leur installation, leurs effets sur la santé. Et l'utilisation des données pose des questions démocratiques. Nous lançons ici le débat pour tenter d'aboutir

Compteurs Linky, l'inquiétude démocratique

Le déploiement du compteur Linky suscite une opposition de plus en plus nette (au 23 juin, plus de 300 municipalités ont voté contre). Cette opposition repose sur des arguments hétéroclites, qui pour certains surfent sur la vague « complotiste » et pour d'autres traduisent une réelle inquiétude démocratique. Il est donc nécessaire que nous prenions position sur ce sujet.

Rappel : Linky est le compteur communicant développé par Enedis en application de directives européennes. La Suède et l'Italie sont déjà entièrement équipées. A l'inverse, l'Allemagne, pourtant pionnière de la transition énergétique, ne prévoit qu'un équipement partiel ; cela prouve au moins que les directives européennes sont flexibles.

Les avantages avancés de Linky

Possibilités de gestion par le consommateur de sa propre consommation. On peut douter de cet avantage: même avec une mesure de sa consommation, le consommateur d'électricité n'est pas nécessairement capable de la gérer, car une grande partie est contrainte. De plus, pour les petits consommateurs sans chauffage électrique, il est possible que cette gestion fine ne serve pas à grand-chose. Enfin, la relève Linky n'étant pas disponible en temps réel par le consommateur, son utilisation risque d'être difficile.

Possibilités de gestion des énergies renouvelables diffuses par Enedis, RTE et les fournisseurs d'électricité. Est-il indispensable d'instrumenter tous les clients, quand seulement une petite partie produit actuellement des ENR, et que cette partie restera sans doute minoritaire ?

Des risques et inconvénients sont évoqués mais prêtent à discussion.

Risques sanitaires dus aux ondes électromagnétiques
Évoquer ces risques fait débat parmi nous, en particulier parce que notre environnement est déjà plein d'ondes, dont certaines bien plus puissantes (WiFi, 4G, etc.). Nous sommes néanmoins unanimes pour constater que l'expertise indépendante et publique est sur ce point assez rare.

Risque « big-data »

Nous rappelons que l'encadrement de l'utilisation des données récoltées dans le cadre de ces missions est

strict, en particulier la revente est interdite sans autorisation du client. Il reste le risque qu'Enedis utilise lui-même ces données pour des publicités, qu'il se fasse voler ces données, ou qu'il demande l'autorisation de les revendre.

Par ailleurs, on peut aussi faire remarquer que le même genre d'indiscrétions, de la part d'autres acteurs, est couramment accepté. Mais dans le cas d'Enedis, cette captation de données sera absolument obligatoire, puisqu'Enedis dispose d'un monopole concédé par les collectivités locales.

Risque de sabotage

Techniquement possible, il reste à savoir ce que cela rapporterait aux saboteurs. Étant donné le coût d'une opération de sabotage des compteurs électriques, ce point est important.

Trois points sont, parmi nous, unanimement considérés comme négatifs.

De fortes suppressions d'emploi dans la relève, et des emplois précaires dans la pose de compteurs. On prévoit des milliers de suppressions d'emplois. Les emplois dans la pose sont très précaires, temporaires pour la plupart, et soumis à des contraintes de délai qui nuisent à la sécurité.

Le coût global du projet : au moins 5 milliards, soit des centaines d'euros par client. En regard, les avantages supposés de Linky sont très discutables. Même d'un point de vue purement gestionnaire, la preuve de la rentabilité reste à faire.

L'impact social de la possibilité de couper à distance : il sera plus facile de sanctionner les mauvais payeurs que de tenter de les faire payer, ou simplement de comprendre leur situation. Cela aura à terme des conséquences dramatiques.

La politique du fait accompli d'Enedis fait qu'il n'est plus temps de demander un débat sur les justifications de ce projet. Il reste encore possible, et indispensable, d'avoir un débat sur ses résultats, en particulier quant aux points évoqués ci-dessus : risques (sanitaires, de fuite de données, de sabotage), conséquences sur l'emploi et la précarité énergétique, rentabilité.



LINKY, Compteur ou Mouchard ?



Un mouvement généralisé de refus des « compteurs communicants » se développe dans toute la France, malgré les moyens puissants dont disposent les distributeurs Enedis et GrDF pour tenter d'imposer leurs compteurs Linky (électricité) et Gazpar (gaz), sans oublier les sociétés d'eau. Une véritable fronde populaire se développe face à l'avancée de ce programme. Naissent des associations actives, des regroupements, dont le but est de refuser l'installation de ces compteurs. 320 Conseils municipaux se prononcent contre l'installation de ces compteurs sur leur territoire.

Enedis multiplie les argumentaires sous toutes les formes - brochures, conférences pour les élus, publicités, interventions dans les médias - pour tenter de faire croire que l'objectif visé est d'améliorer la vie des « clients ».

Le gouvernement et différents services de l'État diffusent les mêmes « éléments de langage ». Et les Préfets ont reçu l'ordre d'attaquer devant la justice administrative les délibérations municipales anti-Linky pour essayer de les

faire annuler, démontrant le mépris pour la démocratie locale.

Enedis se joint aux procédures des Préfets, et demande systématiquement une pénalité de 4000 euros à l'encontre des communes qui ont osé prioriser la protection de leurs administrés aux intérêts industriels.

Un désastre écologique et financier, et une dégradation de la distribution d'électricité.

A l'heure des gaspillages, dont la fameuse « obsolescence programmée », il est injustifiable de se débarrasser de plus de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche.

Les opérateurs ont beau affirmer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles n'ont de sens que pour des appareils en fin de vie. D'immenses quantités de matières premières et d'énergie sont utilisées pour fabriquer les nouveaux compteurs, sans oublier les conséquences financières : **le projet Linky est annoncé à un coût de 5 milliards, qui finira probablement aux environs des 10 milliards.**

Pire : alors que les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, les Linky, Gazpar devront à nouveau être remplacés, à grands frais, dans moins de 20 ans... officiellement.

Le prétexte de la transition énergétique.

Les compteurs Linky sont prétendus « indispensables » pour intégrer les énergies renouvelables dans le système électrique, et inciter à moins consommer. Or l'Allemagne, qui développe ces énergies beaucoup plus que la France, a renoncé à la généralisation des compteurs communicants : seuls les gros consommateurs (entreprises et autres) en seront dotés. On ne voit donc pas pourquoi il serait nécessaire de mettre de tels compteurs dans nos logements : les énergies renouvelables ont bon dos, et il vaudrait mieux les développer réellement au lieu de les instrumentaliser pour « justifier » les compteurs communicants.

Des problèmes bien réels

- **Suppression des emplois de relevage des données**

- **Augmentation des abonnements et des factures**

Ces compteurs disjonctent bien plus vite que les compteurs actuels et entraînent d'innombrables coupures, face auxquelles la société Enedis répond de s'adresser à son fournisseur... qui propose un abonnement plus élevé, et... plus cher !

« Pilier de la transition énergétique », ils permettraient aux citoyens de « maîtriser leur consommation » et donc de « faire des économies ». De belles promesses qui ne seront suivies d'aucun effet pour les consommateurs. L'argent économisé va être gaspillé pour financer les compteurs communicants et les renouveler régulièrement. Dans le contexte du gouffre financier de l'acharnement électronucléaire, de la nécessité de renforcer le réseau électrique afin d'en réduire la vulnérabilité, en particulier face aux événements climatiques qui vont être de plus en plus fréquents et violents. La perspective ? Le délabrement du réseau électrique et la dégradation du service.

- **Risques de pannes d'autres appareils électriques (volets, four, TV...)**

- **Mise en cause de la vie privée : des Big brothers à domicile**

D'innombrables informations vont être captées sur nos vies, utilisables à des fins commerciales ou policières. Il suffira à un gouvernement quelconque d'arguer de la situation

économique ou sécuritaire pour décréter que les informations collectées par les compteurs seront utilisables par les entreprises ou la police.

On veut installer dans nos logements de véritables « Big brothers » en nous jurant qu'ils ne serviront pas à nous surveiller... Avec Linky, nous serons surveillés à domicile, et il sera possible de déterminer minute par minute si nous étions ou non chez nous, avec combien de personnes, quelles étaient nos activités, etc.

- **Emission d'ondes électromagnétiques : des risques pour la santé**

Chaque logement est susceptible de se voir doté de trois compteurs communicants (électricité, gaz, eau) générant des ondes électromagnétiques de différentes façons : le long des fils électriques du logement (c'est la technologie dite du CPL, courant porteur en ligne) pour les Linky, directement par ondes radio pour les compteurs gaz et eau. Ce à quoi s'ajoutera une multitude d'appareils (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs) installés dans les rues pour capter les informations des compteurs et les transporter.

Qui plus est, une fois qu'elles auront convergé (vers des antennes pour les compteurs gaz et eau, vers les transformateurs de quartier pour les Linky), ces données partiront par téléphonie mobile. On peut donc sans aucune exagération dire que les habitants vont être plongés dans un véritable bain d'ondes électromagnétiques, lesquelles sont classées cancérigènes possibles par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette dernière pointe aussi la véritable incertitude en cas d'exposition « faible mais prolongée ». Avec les compteurs communicants, notre exposition sera peut-être faible (et probablement bien plus forte que ce que l'on veut bien nous dire) mais assurément prolongée et permanente.

Voulons nous servir de cobayes pour compter les cancers dans 5 ou 8 ou 10 ans ?

Contre ces véritables chevaux de Troie en train d'être installés dans les logements, rejoignons les collectifs et associations qui organisent la résistance contre ces programmes et pour garder les compteurs ordinaires, qui fonctionnent très bien et ne posent aucun problème. Ce sont notre environnement, notre santé et nos libertés qui sont en jeu ■

Définition des perturbateurs endocriniens adoptée par la commission européenne

Le 4 juillet, les gouvernements européens ont adopté une définition commune des perturbateurs endocriniens présents dans les pesticides. Cette décision a été rendue possible par le revirement de la France qui faisait blocage jusque-là considérant que le texte proposé ne présentait pas suffisamment de garanties.

Le nouveau ministre de la transition écologique, N. Hulot avait indiqué en juin qu'il ne céderait rien sur ce sujet. C'est pourtant ce qu'il a fait au regard des réactions que cette décision a suscitées.

Le texte est largement critiqué par les ONG comme Générations futures et une coalition de 70 autres ONG (EDC Free Europe).

Selon ces organisations, cette nouvelle définition des perturbateurs endocriniens va limiter le nombre de substances entrant dans son champ. En effet, le texte adopté prévoit un niveau de preuve de nocivité tel qu'il sera difficile qu'une substance soit identifiée comme perturbateur endocrinien.

C'était l'une des raisons du refus de l'ex-ministre de l'écologie, S. Royal, en décembre 2016.

Au final, au cœur de l'été, la France par l'intermédiaire de son représentant, le ministre

de la transition écologique, a donc accepté ce texte qui prévoit en plus des dérogations à l'interdiction pour de nombreuses substances perturbatrices endocriniennes.

Le Parlement européen va se prononcer prochainement et peut donc encore faire barrage au texte de la commission.

Pour interpeller les eurodéputé-es, le collectif EDC Free Europe a lancé une pétition relayée en France, par l'association Générations Futures. Leur objectif est d'obliger la commission à proposer une autre définition pour les perturbateurs endocriniens protectrice pour la santé et l'environnement.

La pétition est disponible ici :

[pétitionperturbateur-endocrinien](#)

Le 13 juillet, le ministère de la transition écologique s'est empressé de publier la «liste des produits pesticides contenant une substance susceptible d'être perturbatrice endocrinienne» comme le Glyphosate par exemple.

Si la définition commune des perturbateurs endocriniens adoptée début juillet est votée par le Parlement européen, elle modifiera la liste publiée par le ministère ■

Glyphosate : une nouvelle autorisation en suspens !

En attendant la validation par le parlement européen de la définition des perturbateurs endocriniens, le ministre de la transition écologique se prononce contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate.

En visite en Bretagne, il a affirmé à Agra Presse le 29 août que la France votera contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate lors de la réunion, les 5 et 6 octobre prochains, du Comité permanent de l'UE responsable du dossier.

Lors du dernier vote en 2016, la France et Malte avaient voté contre, sept pays s'étaient abstenus, bloquant la décision. Il s'agissait de l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Grèce,

l'Italie, le Luxembourg et le Portugal. La Commission européenne avait alors prolongé de 18 mois l'autorisation du glyphosate jusqu'à fin 2017.

Il reste pour la France à convaincre ces pays. Le commissaire européen de la santé et de la sécurité alimentaire, Vytenis Andriukaitis estime «qu'il n'y a aucune raison de remettre en questions des évaluations basées sur des faits scientifiques». Elle sont pourtant contestées par plusieurs études, elles aussi scientifiques et menées par des laboratoires indépendants.

Il y a fort à parier que, si le glyphosate est éjecté par la porte, il revienne par la fenêtre grâce à la décision des gouvernements européens si elle est validée par le parlement ■

Dans les colonnes du journal Solidaire (journal du parti politique PTB, parti du travail belge), John Bellamy Foster, rédacteur en chef du magazine américain Monthly Review développe une lecture marxiste de la crise écologique actuelle. Au-delà de l'approche politique, il y a là, matière à alimenter les débats. Pour Bellamy, il faut insister sur la gravité de la situation car la prise de conscience n'est pas assez large (seulement 2 américains sur 5 considèrent le réchauffement climatique comme une menace). Pour lui, les causes sont assez bien définies grâce à la connaissance scientifique, et les conséquences sont identifiées mais peut-être sous estimées. Il faut maintenant travailler sur le champ des sciences sociales et porter la critique du capitalisme ou de l'économie de libre-marché au plan social et écologique. Dans ses nombreuses citations, on peut retenir celle-ci : une société, une nation (...) ne sont pas propriétaires de la terre. Elles n'en n'ont que la jouissance. Dans sa dénonciation du « pillage du capitalisme qui externalise le coût du recul social et écologique sur la nature et la société », il identifie deux crises écologiques : celle évidente de la surconsommation des matières premières et celle liée à l'accumulation du capital et de richesses privées au détriment des communs (eau, air, sol...).

Cette longue présentation ne fait pas l'impasse sur la croissance zéro ou la décroissance. Pour lui, la limite de cette approche réside dans les inégalités initiales de répartition des richesses. Marx est toujours là : les partisan-nes de la croissance zéro ne tiennent pas compte des classes dans la société et sont aveugles à la réalité de l'accumulation de capital. Des arguments repris par Naomi Klein, citée elle aussi, pour qui combattre le changement climatique n'a de sens que si l'on combat le capitalisme.

Pour conclure, nul besoin d'embrasser le marxisme pour lire avec intérêt ce texte. Quelques points restent cependant à éclaircir, la question énergétique et la place du nucléaire en particulier.

Lien vers le texte :

<http://solidaire.org/articles/john-bellamy-foster-monthly-review-le-capitalisme-ne-pourra-jamais-etre-vert>

Europacity, une bonne nouvelle !

Le Plan d'Occupation d'Urbanisation (PLU) a fait l'objet d'une enquête publique, en juin, incluant le projet Europacity. Il représentait un enjeu dans la lutte du Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG).

Dans son rapport rendu public le 23 août, le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable à l'urbanisation du triangle de Gonesse. Il ressort que « l'orientation d'aménagement et de programmation du triangle de Gonesse présente des impacts environnementaux négatifs à très négatifs qui vont à l'inverse des grandes orientations politiques nationales et internationales en matière de lutte contre la disparition des terres agricoles, de lutte contre le réchauffement climatique ». Cet avis défavorable intervient après les avis, très critiques de l'autorité environnementale et défavorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Bien que consultatifs, ces avis sont un point d'appui dans la lutte contre le projet pharaonique Europacity d'autant qu'il existe un projet alternatif qui valorise les terres agricoles de Gonesse porté par le groupement CARMA (Coopération pour une Ambition Rurale et Métropolitaine Agricole).

<http://nonaeuropacity.com/informer/projets-alternatifs/projet-alternatif-groupement-carma-gonesse>

AGENDA

☛ Du 16 au 24 septembre - Semaine des semences paysannes

<http://semencespaysannes.org/index.php>

Des événements seront organisés partout en France pour fêter la biodiversité cultivée et dire non aux nouveaux OGM. Au programme, bourses de semences, fête des battages, semis collectifs, visites de collections, journées d'échanges de savoir-faire, dégustations, formations, marchés de producteurs, ciné-débats, conférences, etc.

☛ Du 18 au 30 septembre - La fête des possibles

<http://fete-des-possibles.org/>

Des milliers d'initiatives concrètes se développent dans les territoires et constituent de nouvelles habitudes de vie, de nouveaux modes de consommation et de production. Du 18 au 30 septembre partout en France et en Belgique, pour découvrir des solutions concrètes locales : alimentation, déchets, argent, énergie, culture...

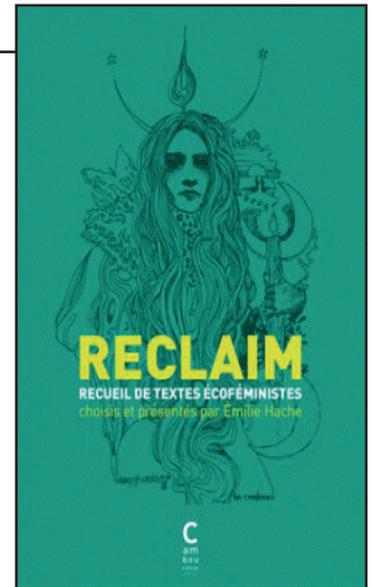


Reclaim, recueil de textes écoféministes
Paris, Cambourakis, 2016, 397 pages
Traduit de l'anglais par Emilie Notéris

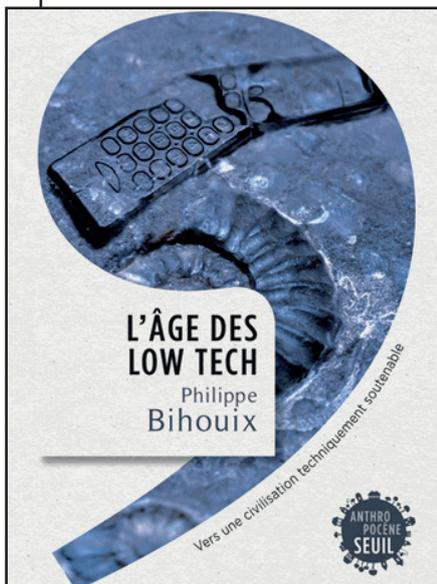
La COP 21 a suscité un regain d'intérêt en France pour l'écoféminisme dans les milieux militants. Ce mouvement, né dans les années 1980 dans les pays anglo-saxons, a été initié par des femmes faisant le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et l'exploitation qu'elles subissaient en tant que femmes. Cette prise de conscience a donné lieu à de nombreuses actions et autant d'écrits écoféministes inconnus en France.

Cette anthologie, proposée par la philosophe Émilie Hache, permet de découvrir les textes des principales figures de ce mouvement, parmi lesquelles, Susan Griffin, Starhawk, Joanna Macy, Carolyn Merchant.

« ce livre est un livre d'espoir, un livre sur la guérison de nos blessures et sur le fait de croire dans notre propre force, dans le courage de faire des choses ensemble, de changer et transformer la politique de tous les jours de manière non-violente. Ce livre parle de sororité écologique mondiale ! » (Petra Kelly, avant-propos à *Healing the Wounds : the Promise of Ecofeminism*, 1989)



L'Âge des Low Tech, de Philippe Bihouix
Paris, Seuil, 2014, 336 pages



Ingénieur spécialiste de la finitude des ressources minières, Philippe Bihouix signe avec *L'Âge des Low Tech* un manifeste pour une civilisation techniquement soutenable. Il y remet en cause l'illusion actuelle d'une résolution du problème écologique par les technologies et économie « vertes », fausses solutions qui contribuent même à aggraver l'impact humain sur la planète. Il démontre très concrètement les limites des notions de recyclable et de renouvelable, attachées au nouveau marché de la « transition écologique » : obsolescents, énergivores, les outils numériques et technologies de pointe sont fabriqués à partir de matériaux nombreux, à l'inévitable déperdition et au recyclage polluant voire impossible. Pour réduire les déchets, préserver les ressources et retrouver son autonomie, l'humanité doit se (res)saisir de techniques simples et d'outils réparables et durables, s'extraire d'un rapport jetable, passif, déresponsabilisant et avilissant aux objets et logiques de consommation.